RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-107318

Département(s) de publication : **75**
Annonce n° **26-107318**

Section 1 - Acheteur

1.1 **Acheteur**

Nom officiel : DAE

Forme juridique de l'acheteur : Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Affaires économiques

Section 2 - Procédure

2.1 **Procédure**

Titre : DAECarteAchatAffaires2026

Description : L'accord-cadre a pour objet l'émission de cartes de paiement professionnelles et de services associés

Identifiant de la procédure : 9d97ce4a-56ce-4365-aff9-bf4ea161e4b2

Avis précédent : 285263-2022

Identifiant interne : PRA043759

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : **non**

Principales caractéristiques de la procédure : Le présent accord-cadre est conclu selon une procédure avec négociation, en application des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique. L'AC nécessite le recours à une procédure avec négociation car les besoins ne peuvent être satisfaits sans adapter des solutions immédiatement disponibles en application de l'article R.2124-3 1° et4° du Code de la commande publique.

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66110000 Services bancaires

2.1.2 **Lieu d'exécution**

N'importe où

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est applicable sur le territoire français ainsi qu'à l'international, sans limitation géographique, dès lors que les opérations sont réalisées pour le compte des bénéficiaires dans le cadre de leurs missions.

2.1.3 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 1,075,000 **Euro**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,887,497 **Euro**

2.1.4 **Informations générales**

Informations complémentaires : La quantité de transactions estimées pour l'accord-cadre (lot 1 et lot 2) est de 6 666 930 transactions et avec un maximum de transactions (lot 1 et lot 2) de 20 000 790 transactions pour toute la durée de l'AC (reconductions comprises).Une convention de groupement permanente est conclue conformément aux articles L.2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, entre la DAE et des établissements publics et autres organismes désignés comme services bénéficiaires (annexe 1 du CCAP).En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte des clauses environnementales. Les lots 1 et 2 sont mono-attributaires et s'exécutent par l'émission de bons de commande. L'AC comporte trois phases, 1 phase candidature, 1 phase offres et une phase négociations.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

2.1.5 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 2

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : Accord-cadre relatif à l'émission de cartes d'achat et services associés

Description : Emission de cartes d'achat et services associés

Identifiant interne : 1

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66110000 Services bancaires

5.1.2 **Lieu d'exécution**

N'importe où

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est applicable sur le territoire français ainsi qu'à l'international, sans limitation géographique, dès lors que les opérations sont réalisées pour le compte des bénéficiaires dans le cadre de leurs missions.

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 6 **An**

5.1.4 **Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements : 2

Autres informations sur le renouvellement : 2 renouvellements de 12 mois chacun

5.1.5 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 562,500 **Euro**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,687,500 **Euro**

5.1.6 **Informations générales**

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : **oui**

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : **oui**

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 285263-2022

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique unique par lot (accord-cadre mono-attributaire par lot) et est exécuté par l'émission de bons de commande, conformément aux articles R. 2162-2 et R. 2162-4 du Code de la commande publique. La quantité estimée de transactions est de 6 300 000 et le maximum est de 18 900 000 transactions pour toutes la durée du lot 1. Le lot 1 s'exécute par l'émission de bons de commande. Il y a 3 phases : 1 phase candidature, 1 phase offre initiale et 1 phase négociations.Une convention de groupement permanente est conclue conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, entre la DAE et des établissements publics et autres organismes désignés comme services bénéficiaires.

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique sur 50 points analysés à partir du CRT

Description : Critère 1 : Caractéristiques techniques de la carte d'achat (15 points) Critère 2 : Solution de gestion et de pilotage des cartes (8 points) Critère 3 : Sécurité des paiements et protection des données (15 points) Critère 4 : Déploiement, pilotage d'exécution et accompagnement (12 points)

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique sur 50 points analysés à partir du CRT

Description : Critère 1 : Caractéristiques techniques de la carte d'achat (15 points) Critère 2 : Solution de gestion et de pilotage des cartes (8 points) Critère 3 : Sécurité des paiements et protection des données (15 points) Critère 4 : Déploiement, pilotage d'exécution et accompagnement (12 points)

Critère :

Type : Prix

Nom : Valeur financière sur 40 points

Description : Analysée à partir d'une simulation d'un devis quantitatif estimatif sur la base des prix du BPU contractuel (40 points)

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur du critère environnemental analysé à partir du CRT Sur 10 points

Description : Programme de revalorisation des cartes en fin de vie (10 points)

5.1.11 **Documents de marché**

Adresse des documents de marché : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/2909212?orgAcronyme=a4n

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/2909212?orgAcronyme=a4n

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 07/12/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : **oui**

Le paiement en ligne sera utilisé : **oui**

5.1.15 **Techniques**

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : Conformément à l'article R. 2162-1 du Code de la commande publique, la durée totale du présent accord-cadre, reconductions comprises, est supérieure à la durée de principe de quatre ans. Cette durée est justifiée par des circonstances exceptionnelles liées à la nature et aux contraintes particulières du dispositif objet de l'accord-cadre. En effet, son exécution nécessite un déploiement technique et opérationnel progressif, complexe et de longue durée auprès d'une pluralité de bénéficiaires. Elle implique également, pour le titulaire, la réalisation d'investissements initiaux significatifs, notamment en matière d'intégration technique, de mise en conformité réglementaire et de sécurisation du dispositif, dont l'amortissement nécessite une durée d'exécution supérieure à quatre ans. La durée de l'accord-cadre doit ainsi permettre, après la réalisation de la phase de déploiement, d'assurer une période d'exécution effective suffisamment longue pour garantir la pleine utilisation du dispositif et permettre l'amortissement des investissements engagés par le titulaire. Cette durée apparaît, dès lors, nécessaire et proportionnée aux contraintes techniques, opérationnelles et financières inhérentes à l'exécution de l'accord-cadre.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat ;2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et- Garonne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : DAE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0002

Titre : Accord-cadre relatif à l'émission de cartes affaires et services associés

Description : Emission de cartes affaires et services associés

Identifiant interne : 2

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66110000 Services bancaires

5.1.2 **Lieu d'exécution**

N'importe où

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est applicable sur le territoire français ainsi qu'à l'international, sans limitation géographique, dès lors que les opérations sont réalisées pour le compte des bénéficiaires dans le cadre de leurs missions.

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 6 **An**

5.1.4 **Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements : 2

Autres informations sur le renouvellement : 2 renouvellements de 12 mois chacun

5.1.5 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 400,000 **Euro**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,200,000 **Euro**

5.1.6 **Informations générales**

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : **oui**

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : **oui**

Informations complémentaires : Une convention de groupement permanente est conclue conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, entre la DAE et des établissements publics et autres organismes désignés

comme services bénéficiaires (annexe 1 du CCAP).En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte des clauses environnementales.. Le lot 2 est estimé à 366 930 transactions pour toute la durée de l'AC (recondcutions comprises) et à 1 100 790 transactions pour le maximum pour toute la durée de l'AC (reconductions comprises).Le lot 2 est mono-attributaire et s'exécute par l'émission de bons de commande.

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Prix

Nom : Valeur financière

Description : Valeur financière analysée à partir d'une simulation d'un devis quantitatif estimatif sur la base des prix du BPU contractuel (40 points)

5.1.11 **Documents de marché**

Adresse des documents de marché : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/2909212?orgAcronyme=a4n

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/2909212?orgAcronyme=a4n

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 07/12/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : **oui**

Le paiement en ligne sera utilisé : **oui**

5.1.15 **Techniques**

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : Conformément à l'article R. 2162-1 du Code de la commande publique, la durée totale du présent accord-cadre, reconductions comprises, est supérieure à la durée de principe de quatre ans. Cette durée est justifiée par des circonstances exceptionnelles liées à la nature et aux contraintes particulières du dispositif objet de l'accord-cadre. En effet, son exécution nécessite un déploiement technique et opérationnel progressif, complexe et de longue durée auprès d'une pluralité de bénéficiaires. Elle implique également, pour le titulaire, la réalisation d'investissements initiaux significatifs, notamment en matière d'intégration technique, de mise en conformité réglementaire et de sécurisation du dispositif, dont l'amortissement nécessite une durée d'exécution supérieure à quatre ans.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : 1) le référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12, et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat ;2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R.551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et- Garonne, req. n o 358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées "

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : DAE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : DAE

Numéro d'enregistrement : 13002220500012

Adresse postale : 59 bd Vincent Auriol

Ville : PARIS

Code postal : 75703

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : fpg.dae@finances.gouv.fr

Téléphone : +33 144973453

Adresse internet : www.economie.gouv.fr/dae

Profil de l'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : PARIS

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33 144594400

Adresse internet : https://www.paris.tribunal-administratif.fr

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 51cd2642-233b-4d7b-ab2f-329b47a0a27c - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 04/11/2026 à 15:26

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/11/2026